



AGIR POUR COMBATTRE LE HARCÈLEMENT

Au cours de sa scolarité, votre enfant peut être confronté à la violence verbale ou physique d'autres élèves. Il peut également se trouver dans une situation de conflit ou de mise à l'écart du groupe. Pour prévenir le harcèlement, l'École se mobilise à vos côtés pour protéger votre enfant.

EN BREF

- Le **dialogue** est la clef pour lutter contre le harcèlement.
- L'école est votre interlocuteur pour résoudre le problème.
- Des **signes à connaître** pour repérer une situation de harcèlement.
- Un **numéro national et local** pour vous aider et vous accompagner.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Si votre enfant subit **de façon répétée des violences verbales et/ou morales** (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe, etc.), **des violences physiques** (bousculades, coups), **des vols**, il est victime de **harcèlement**.

Ces attaques peuvent se prolonger sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle alors de **cyberharcèlement**.

Les signes qui doivent vous alerter

Dans le domaine scolaire : Retards systématiques, détérioration, perte ou vol de son matériel, absences, baisses des résultats scolaires, possession d'armes pour se protéger, repli sur soi, isolement du groupe.

Dans son comportement : troubles du sommeil, plaintes, agitation, colères, anxiété, maux de ventre, pipi au lit, pleurs...

ASTUCE MALLETTE

Il est important de noter en détail toutes vos observations, vos constats pour évaluer la situation. Cette fiche de repérage peut vous servir de support pour vos échanges lors du rendez-vous avec l'équipe de direction ou les professeurs.

En tant que parent, comment faire face à la situation de harcèlement de son enfant ?

Le harcèlement peut entraîner des conséquences graves sur la santé et la scolarité de votre enfant.

Pour aider votre enfant, qu'il soit victime, témoin ou acteur des violences, il est essentiel de lui offrir les moyens de **libérer la parole**, et donc de vous en parler ou d'en parler à un personnel éducatif. **En l'encourageant à (vous) en parler librement.**

Ne restez pas isolé pour régler ce problème, de nombreux interlocuteurs sont votre écoute pour en parler.

- Si vous avez constaté des preuves du harcèlement : conservez-les (capture d'écran, photographies).
- Soyez à l'écoute de votre enfant.
- **Signalez les contenus, les messages, les commentaires qui portent atteinte à votre enfant.** La plupart des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, YouTube...) permettent de signaler les cyberviolences, mais les enfants et les adolescents ne le savent pas toujours. Si vous avez du mal à trouver les formulaires en ligne, vous pouvez vous connecter à la [plateforme Pharos](#) ou au site [Point de contact](#) pour signaler les contenus illicites.
- **Prenez rendez-vous avec l'école, le collège ou le lycée de votre enfant afin de faire part de la situation, de manière détaillée.** Généralement, le cyberharcèlement est lié à des violences entre pairs : des élèves peuvent être impliqués. L'équipe éducative pourra vous aider à prendre en charge la situation, à accompagner votre enfant et à trouver des solutions si ce sont d'autres élèves qui sont auteurs des cyberviolences.
- **Vous pouvez agir avec votre enfant en l'encourageant à parler de ce qu'il vit, en lui demandant ce qu'il souhaite.** Vous pouvez lui expliquer que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser les violences qu'il subit. Vous avez le droit de déposer plainte.
- Vous pouvez prendre **rendez-vous avec la direction** de l'école, du collège ou du lycée.
- Vous pouvez **contacter un représentant des parents d'élèves** afin qu'il vous conseille et vous accompagne dans vos démarches.
- En cas d'hésitation, vous pouvez le **3018, numéro vert et gratuit**. Les écouteurs vous conseilleront, vous orienteront et prendront contact avec le référent départemental "harcèlement" de l'éducation nationale.

À SAVOIR

Élèves, parents, professionnels, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement : **3018**

Numéro gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site "[non au harcèlement](#)" propose de nombreuses ressources et conseils pour lutter contre le harcèlement.

L'association [e-enfance](#) peut vous accompagner et vous conseiller pour protéger vos enfants et veiller aux bonnes pratiques.